

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 66
Séance du lundi 28 octobre 2024

L 'an deux mille vingt-quatre et le 28 octobre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s 'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	03
		Absents :	04

Membres présents : BALDOVINI Antony, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MANENTI Grégory (Pouvoir à Célia SAEZ RICCIARDI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Dominique LUCIANI)

Membres absents : BONY Sarah, BONIFACI Jean-François, CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange, LUCIANI Jean-Emmanuel

Date de la convocation : 21 octobre 2024

Date d'exécution : 30 octobre 2024

Date d'affichage : 08 novembre 2024

OBJET : CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Le président soumet au conseil le rapport N° 2024 – 66 dans lequel il est exposé qu'afin de pallier les absences non programmées et d'assurer la continuité du fonctionnement des services, il convient de procéder à la création d'emplois non permanent en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique.

Il propose au conseil d'approuver le rapport présenté et de procéder, par délibérations séparées, à la création des emplois suivants :

- Deux emplois non permanents d'adjoint technique territorial d'une durée de 17 heures 30 de service hebdomadaire ;
- Deux emplois non permanents d'adjoint technique territorial d'une durée de 30 heures de service hebdomadaire
- Un emploi non permanent d'adjoint technique territorial d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire
- Deux emplois d'agent social non permanent d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport N° 2024 – 66 à l'unanimité des membres présents et représentés et dit qu'il procèdera, par délibérations séparées, à la création des emplois suivants :

- Deux emplois non permanents d'adjoint technique territorial d'une durée de 17 heures 30 de service hebdomadaire ;
- Deux emplois non permanents d'adjoint technique territorial d'une durée de 30 heures de service hebdomadaire
- Un emploi non permanent d'adjoint technique territorial d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire
- Deux emplois d'agent social non permanent d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire.

Délibération n° 2024 – 66 : Approbation du rapport N° 2024-66 - Création d'emplois non permanents

NOM & PRÉNOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 1 ^{ère} adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN 4 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale Pouvoir à D. LUCIANI	X				 Dominique LUCIANI
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à M.A. PERGOLA					Marie Ange PERGOLA
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à C. RICCIARDI	X				 CELIA SAEZ RICCIARDI
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à	X			Bance	
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

